



Conseil Municipal

Séance du 28 mars 2019

Le vingt huit mars deux mil dix-neuf, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de GARCHY s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Denis HOUCHOT, Maire.

Présents : Mesdames, Messieurs Denis HOUCHOT, Maire - Jean-Paul NARCY, 1er Adjoint – Béatrice LAMOUREUX, 2è Adjoint - Francis ARNOUX - Alain BOURGEX – Jacques CONDAMINE - Evelyne JACQUELIN - Marie-Thérèse MINARD - Alain PICARD.

Absents excusés: Madame Isabelle CHERRIER et Monsieur Stéphane LAFRANCHISE.

Secrétaire de séance : Madame Marie-Thérèse MINARD.

Après lecture, le compte rendu de la réunion précédente est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande à ajouter à l'ordre du jour une demande présentée par EDF au sujet d'un projet de centrale photovoltaïque sur le site d'ARDI.

Compte administratif 2018

Le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2018 qui se résume ainsi :

<u>Fonctionnement</u>	<u>Investissement</u>
dépenses : 270 819.02 €	dépenses : 86 154.71 €
recettes : 291 011.48 €	recettes : 37 896.13 €

Résultats :

Section de fonctionnement : + 20 192.46 €

Section d'investissement : - 48 258.58 €

Reports exercice 2017 : 65 732.97 €

Soit un excédent global de 37 666.85 €

En dépenses, les restes à réaliser sur les travaux inscrits au budget 2018 s'élèvent à 28 231 € en recettes, et à 3 000 € en dépenses.

Il en résulte ainsi un excédent de clôture de 62 897.85 €

Le compte administratif est en concordance avec **le compte de gestion** dressé par le Trésorier Municipal.

Ces deux documents sont adoptés à l'unanimité.

Budget primitif 2019

Le budget 2019 est présenté et commenté.

Il s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 394 410.85 € pour la section de fonctionnement et à la somme de 367 037.71 € pour la section d'investissement.

Le budget est approuvé à l'unanimité.

L'Etat a augmenté les bases d'imposition des différentes taxes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de n'apporter aucune augmentation aux taux d'imposition communaux notifiés par l'Etat :

- taxe d'habitation : 3.82 %
- taxe foncière sur le bâti : 5.70 %
- taxe foncière sur le non bâti : 22.91 %

Principales dépenses d'investissement :

- Acquisition de tables pour la salle polyvalente
- Travaux église – 3^{ème} tranche – restauration intérieure
- Curage du plan d'eau

Travaux église

Une réunion s'est tenue en mairie le 15 mars en présence des services de la communauté de communes, des représentants du Département, des services de l'Architecture, de la CAMOSINE, de membres de la commission des travaux, et de l'architecte Mr Peyre.

Le point a été fait sur la 3^{ème} tranche.

Il convient de lancer le marché le plus rapidement possible pour présenter les demandes de subventions qui seront examinées fin 2019-début 2020.

DRAC : 40 %, exceptés les courants forts et la restauration des tableaux

Région : 20 %

Communauté de communes (contrat cadre) : 20 %

Autofinancement : 20 %

Plan d'eau

Le dossier administratif est en cours en collaboration avec les techniciens du « contrat rivières » de la communauté de communes.

Motion lycée Pierre-Gilles de Gennes

Monsieur le Maire donne lecture du communiqué transmis par les enseignants et personnels du lycée Pierre-Gilles de Gennes de Cosne-Cours-sur-Loire lors de la séance du Conseil communautaire du 31 janvier 2019, au sujet de la suppression par le Rectorat de 1 500 heures de cours, soit 87 postes d'enseignants, dans les établissements du second degré pour la rentrée 2019, sur l'académie de Dijon.

Le Conseil municipal,

Après lecture du communiqué des enseignants et des personnels du lycée Pierre Gilles de Gennes,

Considérant la nécessité pour l'intérêt des élèves du territoire de maintenir les heures de cours et postes menacés à la rentrée 2018-2019 au lycée Pierre-Gilles de Gennes,

Après en avoir délibéré,

Adopte à l'unanimité, la motion de soutien aux enseignants et personnels du lycée Pierre-Gilles de Gennes, dans le cadre de l'annonce du Rectorat de la suppression de 112 heures de cours pour la rentrée 2019-2020, et demande à celui-ci de rapporter sa décision en tenant compte des observations formulées.

Projet de parc photovoltaïque sur le territoire de la commune de Garchy

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet d'un parc photovoltaïque envisagé par la Société EDF Renouvelables France, sur les terrains de la Société ARDI.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par : 2 voix Pour, 1 voix Contre et 6 Abstentions, Prend acte de ce projet sur le territoire de la Commune de Garchy, et de l'engagement éventuel d'études de faisabilité visant à confirmer le potentiel photovoltaïque.

Comice agricole

Election de « Miss Garchy » :

Deux candidates ont postulé pour représenter la commune de Garchy lors du comice agricole. Il est décidé de procéder à un tirage au sort. Il aura lieu le vendredi 12 avril à 19 h 30, salle de la mairie, en présence de la municipalité et des représentants des associations communales.

Confection du char :

Une réunion est fixée au lundi 15 avril, salle polyvalente, à 18 h 30.

Questions diverses

- Monsieur le Maire informe du projet de changement du logo de la communauté de communes.
- Monsieur le Maire fait part du festival « deux croches Loire ». Cette manifestation a pour objectif de créer une identité culturelle du territoire en proposant des animations musicales.
- Des travaux d'enrobés seront effectués sur certaines voies communales nécessitées.

La séance est levée à vingt-deux heures dix minutes.